AGRICA

MAGAZINE > LA VIE À PLEIN RÉGIME | n° 29 | AVRIL 2011

Seniors en vacances

La nouvelle donne

RETRAITE ET ACTION SOCIALE AGRICA

Un seul réflexe, le 0 821 200 800

p. 3

MÉDICAMENTS

Comprendre les taux de remboursement

p. 12

Groupe AGRICA

SOMMAIRE

TOUT SAVOIR

3-4 > **ACTUALITÉS**

www.groupagrica.com : actualisez vos identifiants de compte !

Vie institutionnelle : la CRCCA devient AGRICA RETRAITE AGIRC

Retraite et action sociale AGRICA : un seul réflexe, le 0 821 200 800

Arrco-Agirc : valeur des points

FNAROPA : une complémentaire santé dédiée !

5 > **INITIATIVE**

Retour sur l'expérimentation "Bien chez moi"

6 > **SOLUTIONS**

Structures d'accueil : les solutions du Groupe AGRICA

7 > **COULISSES**

La gestion paritaire : comment ça fonctionne ?

COMPRENDRE

8-11 > **DOSSIER**

Seniors en vacances

La nouvelle donne

Les seniors sont de plus en plus nombreux à partir en vacances. Leurs exigences et leurs souhaits évoluent...

DÉCOUVRIR

12-13 > **FOCUS**

Médicaments : comprendre les taux de remboursement

Jardinage : allô, AGRICA Services à la personne ?

Garantie Obsèques : comment ça marche ?

14 > **COURRIER DES LECTEURS**

Vos questions, nos réponses

15 > **FICHE PRATIQUE**

Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé : mode d'emploi

AGRICA MAGAZINE Édité par la direction de la Communication d'AGRICA – 21, rue de la Bienfaisance – 75382 Paris CEDEX 08 – Tél. : 01 71 21 00 00 – Fax : 01 71 21 00 01 • **Directeur de la publication :** Marcel Jamet • **Directeur de la rédaction :** Hervé Bachellerie • **Rédacteur en chef :** Anne-Sophie Le Guiel • **Rédaction :** B. Jaulin, A.-S. Le Guiel, S. Marécaux • **Réalisation :** LIGARIS • **Crédits photographiques :** P. Allard/REA (p. 05), Cultura/Plainpicture (pp. 01, 08), C. Helsly (p. 04), J. Pastore de Vardo (p. 11), Thinkstock 2011 (pp. 02, 04, 05, 06, 08, 10, 13, 15), Zir (p. 12) • **Infographie :** Idé (p. 07).

Communication et Entreprise adjef

AGRICA MAGAZINE est membre de Communication et Entreprise.

WWW.GROUPAGRICA.COM

Actualisez vos identifiants de compte !

Afin de gérer au mieux votre retraite, votre compte client vous donne accès à des informations personnelles : paiement des pensions, déclaration fiscale, contrats de prévoyance/santé, compte épargne, demande d'aide sociale... Pour en garantir la sécurité, la procédure d'accès est modifiée.

Identifiant de connexion
Désormais, un identifiant de connexion est nécessaire. Tout est permis mais optez pour quelque chose de simple et de facilement mémorisable ! Même si vous avez déjà ouvert un compte, il vous faudra en choisir un pour compléter votre inscription.
Les critères de sécurité de votre mot de passe ont par ailleurs été renforcés. Il doit maintenant comporter au moins huit caractères et ne faire référence ni à votre nom, ni à votre date de naissance.

> Besoin d'aide ?
Contactez le 0 821 200 800

Nouvelles valeurs de points à effet du 1er avril 2011

Arrco : 1,2135 €
Agirc : 0,4233 €

Salaires de référence (prix d'achat du point) pour 2011

Arrco : 14,7216 €
Agirc : 5,1354 €

La revalorisation 2011 à la loupe

Conformément à l'accord du 18 mars 2011, les représentants des organisations syndicales et patronales réunis le 11 avril dernier, ont décidé d'augmenter les valeurs des points de retraite Agirc et Arrco respectivement de 0,41 % et de 2,11 %, à effet du 1er avril 2011.

Les retraites versées trimestriellement au 1er juillet 2011 prendront en compte cette augmentation, ainsi que la régularisation due au titre de l'échéance versée début avril.

> Pour en savoir plus :
0 821 200 800 (0,09 €/min)

VIE INSTITUTIONNELLE

La CRCCA devient AGRICA RETRAITE AGIRC

La CRCCA, l'institution de retraite complémentaire des salariés cadres du monde agricole, change de nom.
Elle devient AGRICA RETRAITE AGIRC.

Cette nouvelle dénomination vise à mieux marquer l'appartenance de l'institution au Groupe AGRICA et au régime Agirc.

Dates de paiement des pensions AGRICA

Votre pension de retraite (CAMARCA, AGRICA RETRAITE AGIRC, CCPMA RETRAITE) est versée d'avance, au début de chaque trimestre*. Le délai de virement sur votre compte dépend de votre établissement financier.

2011			2012
avril	juillet	octobre	janvier

*Si vous bénéficiez d'une allocation annuelle Arrco, celle-ci est versée chaque année au début du mois de janvier.

RETRAITE ET ACTION SOCIALE AGRICA

Un seul réflexe, le 0 821 200 800

Les conseillers du centre d'appels du Groupe AGRICA répondent à toutes vos questions sur la retraite complémentaire. Désormais, ils vous renseignent aussi sur les dispositifs d'action sociale proposés par le Groupe : problème de santé, handicap, perte d'autonomie, veuvage...
> N'hésitez pas à les contacter au 0 821 200 800 (0,09 €/min) !

*Service ouvert les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 17 h, fermé le jeudi entre 12 h et 14 h

REPÈRE

86 %

d'entre vous sont satisfaits de la gestion de leur dossier par le Groupe AGRICA au moment du départ à la retraite, selon une enquête réalisée du 15 au 25 septembre 2010 auprès de 400 retraités ayant pris leur retraite dans les six à vingt-quatre derniers mois.

FNAROPA

Une complémentaire santé dédiée !

Vous êtes adhérent d'une association affiliée à la FNAROPA* ? Le Groupe AGRICA a conçu pour vous une complémentaire santé adaptée à vos besoins. Et si vous êtes retraité depuis moins de dix-huit mois, bénéficiez dès maintenant d'une remise de 5 % sur vos cotisations et celles des membres de votre famille pendant un an !

>Pour en savoir plus, contactez votre conseiller AGRICA en région.

*Fédération nationale des associations de retraités des organismes professionnels agricoles

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE 2011

Retour **en images**

Avec plus de 670 000 visiteurs, la 48e édition du Salon international de l'agriculture a enregistré un beau succès. Comme chaque année, le stand du Groupe AGRICA a connu une forte fréquentation.

• Un lieu de rencontres
Partenaires, décideurs, élus, journalistes… : de nombreuses personnalités étaient au rendez-vous. Au cœur des discussions, la protection sociale du monde agricole.

• Un lieu de conseils
Les visiteurs se sont pressés pour effectuer leur bilan retraite et faire le point sur leurs complémentaires santé et prévoyance. La création de leur compte en ligne leur était également proposée.

• Un lieu de convivialité
Ateliers culinaires, découverte et dégustation de produits régionaux : pédagogiques et ludiques, les animations ont fait le bonheur des gourmands, petits et grands !

• Un lieu de débat
L'association TerrÉthique a décerné son Prix des lecteurs à Jean-Paul Severino et Olivier Ray, pour leur livre Le Temps de l'Afrique (Odile Jacob).
Le Groupe AGRICA est partenaire du prix depuis sa création, en 2007.

ERGOTHÉRAPIE EN BRETAGNE

Retour sur l'expérimentation **"Bien chez moi"**

Dans le cadre de l'expérimentation "Bien chez moi" coordonnée par les fédérations Agirc-Arrco, le Groupe AGRICA a piloté le dispositif en Bretagne.

Préserver l'autonomie des personnes âgées à domicile constitue l'un des enjeux majeurs de l'Agirc et de l'Arrco pour faire face au vieillissement démographique », souligne Pierre Maget, directeur des Activités sociales du Groupe AGRICA. D'où l'expérimentation du service "Bien chez moi", lancée en octobre 2010 en Bretagne et qui s'est achevée le mois dernier.

Concrètement, en quoi a-t-elle consisté ? Sur simple appel, les personnes âgées de plus de 75 ans pouvaient recevoir la visite d'un ergothérapeute afin de repérer les difficultés et les risques (de chute notamment) éventuellement rencontrés dans leur habitation. Après un échange sur leurs habitudes de vie, ce professionnel de santé passait en revue, après accord des occupants, chaque pièce de la maison.

Sécuriser le logement

Certains meubles n'encombrent-ils pas le chemin ? Les placards sont-ils facilement accessibles ? Les sols sont-ils trop glissants, l'éclairage est-il suffisant ? Au terme du diagnostic, un bilan, avec des recommandations, était rédigé.

Les premiers résultats recueillis montrent que l'opération a été appréciée et qu'elle répond à un véritable besoin. Une centaine de personnes ont en effet bénéficié de la visite d'un ergothérapeute.

Le bilan global de l'expérimentation – menée en parallèle par d'autres caisses de retraite complémentaire dans cinq autres départements – sera présenté prochainement aux instances de l'Agirc et de l'Arrco pour définir les modalités d'un éventuel déploiement.

Un métier d'écoute et de conseil

Rozenn Morin est ergothérapeute. Elle exerce un métier peu connu et pourtant très utile. Un métier où le contact humain prime aussi. Lors de sa visite au domicile d'une personne âgée, notre experte de Bannalec (Finistère) prend le temps de se présenter, de discuter. *« C'est important que la personne ne considère pas ce rendez-vous comme une intrusion dans son intimité et qu'elle ne se sente pas jugée »*, explique-t-elle. Ensuite, Rozenn s'informe sur les capacités physiques de son hôte, ses habitudes, ses attentes… Elle inspecte chaque pièce, relève les obstacles rencontrés, prend des notes et des photos. *« Souvent, la salle de bains est source de complications,* précise notre experte. *La baignoire, difficile d'accès, nécessite des aménagements. Il faut parfois la remplacer par une douche à l'italienne, avec l'installation d'un siège relevable et des barres d'appui. »* La chambre aussi retient l'attention, car il n'est pas rare que l'habitant éprouve des difficultés pour se lever de son lit, par exemple. À l'issue de sa visite, Rozenn Morin pointe les risques et propose des solutions adaptées pour aménager le domicile et favoriser l'autonomie de son habitant.

HANDICAP

Le Groupe AGRICA à vos côtés !

Vous êtes confronté à un handicap, à celui de votre conjoint ou de l'un de vos enfants ? L'action sociale du Groupe AGRICA vous propose un dispositif complet pour faciliter votre vie quotidienne : aide à domicile, équipement, adaptation du logement, etc. En 2010, le Groupe AGRICA a aussi financé la création ou l'aménagement de 11 établissements d'accueil ainsi qu'une quinzaine de services en faveur des personnes handicapées.

> Pour en savoir plus, contactez nos conseillers au 0 821 200 800

Structures d'accueil : les solutions du Groupe AGRICA

Dans le cadre de son action sociale, le Groupe AGRICA vous assure un accès prioritaire* à différentes structures d'accueil pour personnes âgées. Zoom sur les derniers établissements financés par le Groupe AGRICA.

*Sous réserve de places disponibles.

1 Résidence Les Cinq sens (87)

Inauguré en janvier dernier, cet établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (ÉHPAD) est réservé aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer. Il comprend 80 chambres individuelles, dont 78 en hébergement permanent et deux en hébergement temporaire (jusqu'à trois mois). L'établissement dispose aussi de 12 places en accueil de jour et propose un programme d'animations thérapeutiques.
Tél. : 05 19 99 24 48

2 Établissement Le Sherpa (12)

Cette résidence, établie sur deux sites, comporte 74 places en hébergement permanent, dont deux en accueil de jour et deux en accueil temporaire. Une extension permet désormais d'accueillir 16 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sur le site de Camarès et 16 personnes souffrant de handicap mental sur le site de Belmont. Une consultation mémoire va voir le jour sur le site de Camarès.
Tél. : 01 49 71 34 80

3 Marpa Les Sources de l'Yerres (77)

Ouverte début mars, cette maison d'accueil rurale pour personnes âgées (Marpa), située à Rozay-en-Brie, peut accueillir 24 résidents dans des petits appartements, tous équipés d'un coin cuisine, de sanitaires individuels et d'un accès privé. Créés par la MSA, ces logements permettent aux personnes âgées de continuer à vivre de façon autonome, dans un cadre de vie sécurisant (télé-assistance, services, etc.).
Tél. : 01 64 07 43 34

« Nos conseillers sont à votre écoute pour vous accompagner dans la recherche de solutions adaptées et vous orienter dans vos démarches. Grâce à une base de données commune à l'ensemble des caisses de retraite complémentaire, ils vous apportent une information complète et vous orientent vers les structures répondant à vos besoins. Ils peuvent également vous aider dans la constitution de votre dossier. »

Direction des Activités sociales
Tél. : 0 821 200 800
Courriel : actionsociale @groupagrica.com
www.groupagrica.com rubrique "Contactez-nous"

L'agenda

Vivez pleinement votre retraite en participant à l'un des stages ou séminaires organisés par la direction des Activités sociales du Groupe AGRICA.

Attention : en fonction des institutions dont vous relevez (CAMARCA, AGRICA RETRAITE AGIRC, CPCEA), certaines dates vous sont réservées.

CAMARCA · CPCEA · AGRICA Retraite AGIRC

Sessions Nouveaux retraités

09/05 au 14/05	Obernai (67)
20/06 au 25/06	Biarritz (64)
11/05 au 18/05	Bandol (83)
29/06 au 06/07	Bandol (83)
09/05 au 14/05	Biarritz (64)
23/05 au 28/05	Biarritz (64)

Séminaire Cultiver et projeter sa vieillesse

22/05 au 28/05	Le Croisic (44)

Stages Santé

01/05 au 07/05	Maurs (15)

Sessions Accompagner le deuil

09/05 au 14/05	Lacanau (33)
23/05 au 28/05	Vantoux (57)
06/06 au 11/06	Métabief (25)

La gestion paritaire : **comment ça fonctionne ?**

Les institutions de retraite complémentaire et de prévoyance du Groupe AGRICA fonctionnent de façon paritaire, dans l'intérêt des entreprises adhérentes et des salariés participants. Concrètement, leurs conseils d'administration sont composés, à parts égales, de représentants des entreprises et de représentants des salariés du monde agricole. L'ensemble de ces représentants constituent les partenaires sociaux.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- détermine les orientations relatives aux activités de l'institution et à sa politique d'action sociale, arrête le budget et les comptes et s'assure de la capacité de l'institution à remplir ses engagements

Se réunit 4 fois par an et rassemble généralement 30 administrateurs

COLLÈGE ENTREPRISES ADHÉRENTES

- Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA)
- Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA)
- Coopération Agricole de France (Coop de France)
- Fédération Nationale des Employeurs de la Mutualité Sociale Agricole (FNEMSA)
- Unité Développement Social Groupama (UDSG)

COLLÈGE SALARIÉS PARTICIPANTS

- Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC)
- Fédération Générale Agroalimentaire – Confédération Française Démocratique du Travail (FGA-CFDT)
- Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)
- Force Ouvrière (FO)
- Fédération Nationale Agroalimentaire et Forestière – Confédération Générale du Travail (FNAF-CGT)
- Union nationale des syndicats autonomes (UNSA-AA)
- Fédération nationale des cadres dirigeants (FNCD) (CCPMA PRÉVOYANCE)

> Vous souhaitez connaître les représentants de chaque institution ? Rendez-vous sur www.groupagrica.com, rubrique Organisation & Gouvernance > Comprendre la gestion paritaire

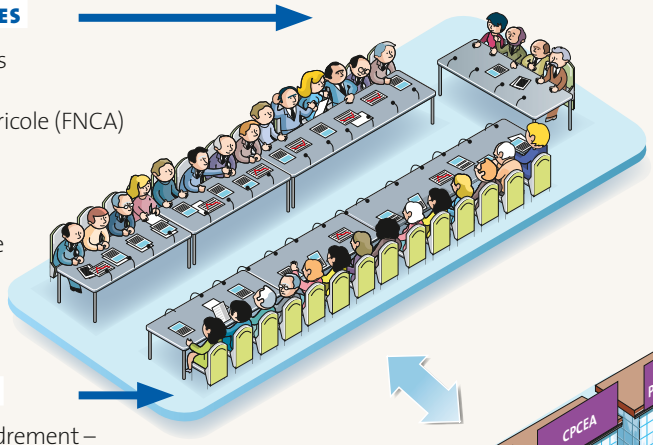

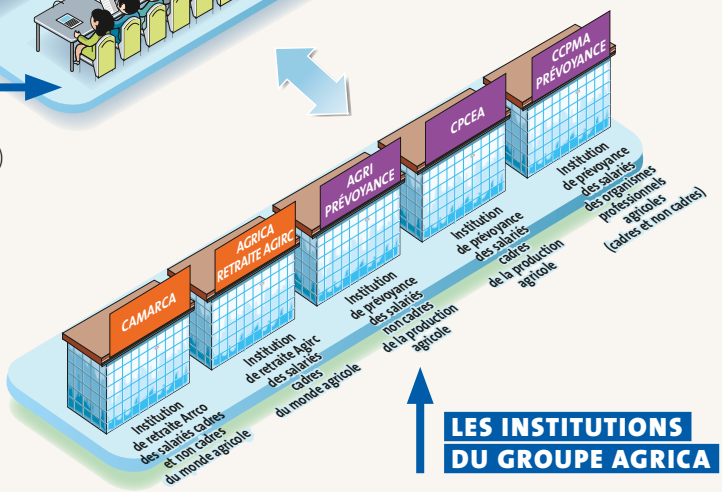
CAMARCA
AGRICA RETRAITE AGIRC
AGRI PRÉVOYANCE
CPCEA
CCPMA PRÉVOYANCE
Institution de retraite Arrco des salariés cadres et non cadres du monde agricole
Institution de retraite Agirc des salariés cadres du monde agricole
Institution de prévoyance des salariés non cadres de la production agricole
Institution de prévoyance des salariés cadres de la production agricole
Institution de prévoyance des salariés des organismes professionnels agricoles (cadres et non cadres)

DES INSTANCES SPÉCIALISÉES

- **Le comité d'audit** examine les rapports d'audit et de contrôle interne
- **Le comité des risques** analyse les risques de l'institution
- **Le comité des placements** suit et évalue la politique de placements
- **La commission de développement** émet des avis sur le plan de développement de la gamme de produits d'assurance
- **La commission d'action sociale** accorde des aides financières au titre de l'action sociale

LES INSTITUTIONS DU GROUPE AGRICA

- Chaque institution du Groupe AGRICA est gérée par des instances paritaires qui lui sont propres : conseil d'administration et/ou commissions, comités.

« Dans une économie en quête de sens, nos institutions proposent une vision de la gouvernance fondée sur la concertation et l'équilibre. Les administrateurs ont pour objectif d'optimiser les recettes et les dépenses de chaque institution, en fonction des capacités des cotisants, entreprises comme salariés, de façon à concilier performance et pérennité, compétitivité et solidarité. »

Pierre Meissonnier, président du Groupe AGRICA

Seniors en vacances
La nouvelle donne

Toutes les études le confirment : les seniors sont de plus en plus nombreux à partir en vacances. Leurs exigences et leurs souhaits évoluent. Au programme : des séjours en France ou à l'étranger, qui mêlent l'aventure, la découverte et le confort.

Depuis une vingtaine d'années, les seniors occupent une place croissante sur le marché de tourisme. Récemment, une étude du groupe Xerfi[1] a évalué que, d'ici 2012, les plus de 55 ans représenteront 40 % du marché touristique. *« La génération née après-guerre a apporté un changement profond dans les pratiques de vacances. Ces "jeunes retraités" ont l'habitude des voyages et d'Internet. Ils sont en bonne santé et n'ont plus d'enfants à charge. Pour eux, la retraite est plus vécue comme une seconde jeunesse, voire comme de longues vacances !»,* constate Jean Viard, sociologue et directeur de recherches au CNRS.

Ce sont les "jeunes retraités" (jusqu'à 69 ans) qui partent le plus en vacances, indique d'ailleurs une enquête[2] de l'Insee sur les vacances des Français, publiée en 2007. Quelles sont leurs habitudes ? Privilégier les séjours d'une quinzaine de jours, prendre des vacances plusieurs fois dans l'année et, pour 60 % d'entre eux, surtout éviter juillet et août ! *« Nous partons cinq fois dans l'année, toujours hors saison. Nous faisons des séjours d'une semaine, souvent à Cannes, à Paris ou en Espagne et, une fois tous les deux ans, un grand voyage à l'étranger »,* témoigne Colette F., 67 ans, de Bourg-lez-Valence (26).

Cependant, *« il ne faut pas oublier qu'un tiers des Français ne partent jamais en vacances, notamment beaucoup de retraités qui renoncent pour des raisons financières ou de santé »,* tempère Jean Viard. Une enquête réalisée par l'ANCV, en décembre 2009, montre ainsi que 28 % des personnes interrogées (70 ans d'âge moyen) n'étaient jamais parties. Au-delà de 70 ans, le nombre de retraités qui partent baisse de façon notable.

La France, destination préférée

La majorité des seniors restent en France. En effet, seuls 16 % des plus de 65 ans choisissent une destination à l'étranger[3]. Le littoral français et la campagne font figure de favoris. Avec un engouement réel pour le tourisme vert : les seniors représentent 29 % des clients habituels des gîtes et des chambres d'hôtes[4]. Ils aiment aussi séjourner à l'hôtel (45 % du marché hôtelier[4]).

Partir moins cher

- **Partir en milieu de semaine ou en basse saison** pour avoir des réductions sur les séjours (ski, mer, thalassothérapie et hôtellerie).
- **Organiser son voyage sur Internet** pour profiter de prix plus intéressants qu'en agence. Attention ! Les offres ne sont pas toujours clairement présentées et le paiement en ligne se fait en une seule fois. Vérifier les recours en cas de problème.
- **Acheter très en avance** avec l'assurance annulation (vérifier les garanties) ou au tout dernier moment.
- **Pour les vacanciers de plus de 60 ans** et non imposables, le programme "Seniors en vacances" de l'Agence nationale pour les Chèques-Vacances propose 100 destinations, en France et des offres de séjours de qualité à prix très bas. Possibilité d'une aide financière.

Pour en savoir plus : www.ancv.fr ou 32 40 (dites "Seniors en vacances").

Quand ils décident de partir au-delà des frontières, ces vacanciers réservent les destinations soleil (Espagne, Dom-Tom, Tunisie, Maroc) pendant les mois d'hiver. Certains n'hésitent pas à partir pour plusieurs mois, louent un appartement ou choisissent une formule chez un tour-opérateur.

Actifs et curieux

Les courts séjours dans les capitales européennes, qui conjuguent budget raisonnable et découverte d'une autre culture, sont plus recherchés que les voyages lointains, plus coûteux et plus contraignants. Du coup, de nouvelles offres émergent dans les agences et sur Internet. En France ou à l'étranger, les formules de randonnées en groupe proposent des vacances actives, avec d'autres touristes d'âge et d'origine différents. Certains ne reculent pas devant les sensations fortes. Depuis quelques années, raids, treks et marathons – rigoureusement encadrés – attirent les plus de 50 ans. Les séjours thématiques (œnologique ou gastronomique, historique, architectural) ou insolites (escapades en roulotte ou sur une péniche…) satisfont la soif de découvertes, la curiosité pour le patrimoine, le goût de la nature. Autant d'aspects recherchés par les seniors qui souhaitent donner du sens à leurs vacances. Ces choix concernent à un moindre degré les plus de 65 ans. Pour cette dernière tranche d'âge, la formule "séjour tout compris" (voyage, hôtel, excursions, activités sportives ou culturelles…) reste en tête des demandes[4]. Ils optent pour une croisière, un circuit touristique aux étapes soigneusement dosées ou un séjour en thalassothérapie pour allier soins, activités sportives douces et découverte de la région.

Pour toutes ces possibilités, un même clivage se retrouve entre les plus jeunes, pour lesquels la réservation d'un séjour sur Internet n'a plus de secrets, et ceux qui préfèrent le contact direct dans une agence de voyage.

Mais s'il est un point sur lequel s'accordent presque tous les seniors, ce sont les vacances partagées en famille ! Ainsi, 25 % des plus de 50 ans partent avec leurs petits-enfants chaque été[4]. D'ailleurs, certaines agences de voyage proposent désormais des formules "spécial grands-parents", même si la plupart des seniors continuent de préférer inviter leurs petits-enfants chez eux, tout simplement.

1. "Le tourisme des seniors en France", Xerfi Research, mars 2010.
2. "Vacances, les générations se suivent et se ressemblent de plus en plus". Insee, août 2007.
3. "Profil du touriste en chambre d'hôtes", Institut d'études Sondea, pour le site du tourisme vert en Europe. www.toprural.fr, septembre 2009.
4. Selon www.senioractu.com, les seniors représentent 60 % des séjours tout compris ("Zoom sur le tourisme senior" par Hervé Sauzay, expert du marché des seniors).

Pense-bête pour des vacances sereines

- **Faites un bilan avec votre médecin généraliste :** état de santé, validité des vaccins, prescriptions en cas de traitement de longue durée…
- **Si vous partez à l'étranger :**
– veillez à avoir vos médicaments pour couvrir toute la durée de votre séjour ;
– demandez votre carte européenne d'assurance maladie auprès de votre caisse maladie, au moins quinze jours avant votre départ. Gratuite, elle vous permet de ne pas avancer les frais médicaux et d'être remboursé dans l'Union européenne ainsi qu'en Suisse, en Islande ou au Liechtenstein ;
– informez-vous auprès de votre caisse sur les accords passés entre la France et les pays hors Union européenne concernant les avances de frais et les remboursements ;
– assurez-vous de la validité de vos papiers d'identité ;
– renseignez-vous auprès de votre banque sur les frais liés aux opérations bancaires (règlement par carte, retraits). Si nécessaire, augmentez vos plafonds de paiement et de retrait pour ne pas risquer de ne pas pouvoir retirer de l'argent sur place.
- **Vérifiez les assurances liées à votre carte bancaire** (rapatriement, frais médicaux, annulation, perte de bagages…). Elles peuvent éviter de prendre une assurance voyage supplémentaire.

BONNES VACANCES
AVEC AGRICA ET SES PARTENAIRES !

Le Groupe AGRICA vous propose de découvrir deux résidences dans le Midi. Autres possibilités : les idées de vacances proposées par les organismes partenaires Agirc-Arrco et AVMA, accessibles à tous les assurés AGRICA.
Sur simple demande auprès de la direction des Activités sociales, vous recevrez les dépliants et les catalogues : vous y trouverez des formules qui allient qualité de la résidence et prix raisonnables. À vous ensuite de faire les démarches pour vous inscrire.
Contact : 0 821 200 800 (0,09 €/min)

LES CENTRES PARTENAIRES

En tant que ressortissant d'un groupe Agirc-Arrco, vous, votre famille et vos amis bénéficiez de tarifs privilèges.

CADRILÈGE ALIZÉ
(mer, montagne, bien-être, tourisme vert, tourisme culturel, voyages, en France et à l'étranger).
Tarifs et réservation :
0 825 03 86 86 ou
04 50 23 62 95
Catalogue téléchargeable sur
www.cadrilegealize.com

VACANCES BLEUES
(130 destinations en France et à l'étranger, hôtel-club et villages vacances)
Tarifs et réservation :
04 91 00 96 00
callback@vacancesbleues.fr
Vacances bleues
Service Relation clientèle
60, rue Saint-Jacques - BP 217 - 13431 Marseille Cedex 06
Catalogue téléchargeable sur
www.vacancesbleues.fr

LES VILLAGES DE VACANCES DE L'AVMA
(Association de vacances de la mutualité agricole)
Huit villages de vacances en France (hôtel, gîte ou appartement) et diverses formules de restauration (pension complète, demi-pension).
Tarifs et réservation :
01 41 63 86 87
AVMA
40, rue Jean-Jaurès - Les Mercuriales - 93547 Bagnolet Cedex
www.avma-vacances.fr

ET AUSSI

LA RÉSIDENCE CPCEA DE VALLONGUE, À BANDOL (83)
Tarifs et réservation :
04 94 29 33 40
residence.vallongue@free.fr
Pour en savoir plus, consultez la brochure jointe à votre magazine.

LA RÉSIDENCE L'OLIVERAIE, À MENTON (06)
Tarifs et réservation :
04 93 28 62 00
resa@oliveraiementon.fr

Après le deuil,
renouer avec le bonheur des vacances

Le Groupe AGRICA organise des sessions d'accompagnement du deuil*. Après avoir partagé leur peine, de nombreux retraités décident de se retrouver.
Ils envisagent de partir ensemble en vacances ou se reçoivent en séjour. « *Une initiative personnelle qui tient beaucoup à la qualité des échanges lors des animations proposées. On partage ses souffrances, on s'entraide mutuellement. Un lien très fort se crée, qui se concrétise notamment par la suite par des projets de vacances en commun* », constate Claudine Sardier, responsable au sein de la direction des Activités sociales. D'ailleurs, ceux qui avaient l'habitude de partir entraînent les autres participants. Et les invitations mutuelles redonnent le goût de la convivialité, le désir de faire connaître (et de redécouvrir) sa propre région. « *Nous recevons des cartes postales qui témoignent qu'après avoir partagé l'épreuve, ces retraités veulent partager la joie des vacances !* », conclut Claudine Sardier.

*** En savoir plus sur ces sessions : direction des Activités sociales, 01 71 21 62 94 ou www.groupagrica.com**

Claudine Sardier, responsable au sein de la direction des Activités sociales du Groupe AGRICA

SANTÉ

Médicaments
Comprendre les taux de remboursement

Les médicaments prescrits par votre médecin vous seront-ils remboursés à 15, 30, 65 ou 100 % ? Toutes nos réponses.

Blanche, bleue, orange : les vignettes des médicaments n'ont pas toutes la même couleur. Comment s'y retrouver ? La vignette d'un médicament indique le taux de remboursement appliqué par la Sécurité sociale : 65 % pour les blanches, 30 % pour les bleues et 15 % pour les dernières arrivées, les vignettes orange. Il existe aussi les vignettes blanches barrées, remboursées à 100 %, pour les médicaments destinés à traiter les affections de longue durée (diabète, cancer, etc.). La plupart des médicaments sans vignette sont disponibles en libre accès dans les pharmacies.

Service médical rendu

Ce sont les autorités sanitaires qui fixent le taux de prise en charge des médicaments. La Haute Autorité de santé (HAS) examine d'abord plusieurs critères : efficacité du médicament, gravité de l'affection, existence ou non d'alternatives thérapeutiques. Les médicaments sont ensuite classés en trois catégories selon leur service médical rendu (SMR) : majeur, modéré ou faible. De ce classement dépend la prise en charge par l'assurance-maladie. Les produits dont le SMR est jugé insuffisant ne seront pas remboursés. Les autres le seront au taux de 15, 30, 65 ou 100 %.

› Votre conseiller AGRICA est à votre disposition pour faire le point sur votre complémentaire santé, contactez-le !

Le remboursement des médicaments en pratique

Le taux de remboursement d'un médicament dépend du service médical rendu (SMR) à la collectivité.

› Vignette blanche = SMR majeur
Remboursé à **65 %** par la Sécurité sociale ; le reste par la complémentaire santé.

› Vignette bleue = SMR modéré
Remboursé à **30 %** par la Sécurité sociale ; le reste par la complémentaire santé.

› Vignette orange = SMR faible
Remboursé à **15 %** par la Sécurité sociale ; le reste selon la complémentaire santé. Le **+ santé AGRICA :** remboursement intégral de ce reste à charge.

SERVICES

Jardinage
Allô, AGRICA Services à la personne ?

Envie d'un jardin mieux entretenu, mais pas de temps à y consacrer ? Comme M. Martin, faites appel à AGRICA SERVICES À LA PERSONNE !

Retraité de l'institution de prévoyance CPCEA, M. Martin décide de solliciter **AGRICA SERVICES À LA PERSONNE,** inclus dans sa Garantie Top Santé[1].

M. Martin : Avec l'arrivée du printemps, j'aurais besoin d'aide pour des petits travaux de jardinage. Mes haies sont trop hautes, mes arbustes, mal taillés, mes massifs, abîmés. Avez-vous des personnes compétentes pour ce type de mission ?

Le conseiller services : Oui, bien sûr. Nous avons référencé des jardiniers qualifiés, agréés et qui peuvent venir chez vous équipés de leur propre matériel. Vous avez le choix entre plusieurs niveaux de prestations. Nous pouvons dès maintenant réaliser une évaluation de vos besoins et prendre rendez-vous avec l'un de nos prestataires pour qu'il puisse vous établir un devis, si vous le souhaitez.

M. Martin : Entendu. Et quelles sont les formalités à remplir ?

Le conseiller services : Aucune, nous nous occupons de tout.

Si vous êtes d'accord avec le devis, vous le signez et vous nous le renvoyez. Ensuite, vous nous appelez pour fixer la date d'intervention du jardinier, et c'est tout ! Nous suivons le bon déroulement de la prestation et gérons toutes les formalités administratives s'y rapportant : contrat de travail, déclaration d'embauche, fiche de paie, etc. Le respect des délais et des tarifs est contrôlé.

M. Martin : Et pour le paiement, comment ça se passe ?

Le conseiller services : C'est très simple, vous réglez la facture que nous vous adressons. Il n'y a aucune transaction directe avec le prestataire. Nous vous enverrons par la suite une attestation pour bénéficier de la réduction fiscale de 50 % des dépenses engagées.

> Si, comme M. Martin, vous souhaitez recourir aux services à la personne, contactez nos conseillers services au Numéro vert dédié[2] ou connectez-vous sur www.groupagrica.com

1. Offre réservée aux détenteurs du contrat Top Santé, hors Paysage.

2. Retrouvez le Numéro Vert sur votre carte adhérent.

PRÉVOYANCE

Garanties Obsèques

Comment ça marche ?

Laisser un capital à ses proches pour financer les dépenses : les garanties obsèques répondent à cette préoccupation majeure. Explications.

Les garanties obsèques sont des contrats de prévoyance : l'organisme assureur s'engage à verser au décès du souscripteur une somme définie à l'avance (4 000 € par exemple*), qui permettra de financer ses obsèques.
Plus la souscription est effectuée tôt, plus les cotisations sont faibles. À 60 ans, pour obtenir un capital de 4 000 €, il faut compter environ 20 € par mois en choisissant une cotisation viagère (toute la vie durant). Si le décès intervient après seulement quatre ans (le montant déboursé sera alors de 960 €), l'organisme assureur versera intégralement les 4 000 € prévus par le contrat.
Outre les prestations financières, les garanties obsèques proposent des services d'assistance pour accompagner les proches dans leurs démarches, notamment administratives.

Pas de droits de succession
Le moment venu, le capital est versé soit au bénéficiaire désigné dans le contrat, ou à ses héritiers – à charge ensuite pour eux d'utiliser ces fonds pour financer les obsèques, soit à une entreprise de pompes funèbres, qui organisera la cérémonie.
Sachez que cette somme n'est pas imposable.

> Les institutions de prévoyance du Groupe AGRICA proposent des garanties obsèques : nos conseillers répondent à vos questions

* Coût moyen des obsèques en France

COURRIER DES LECTEURS

Pourquoi le Groupe AGRICA me demande-t-il un certificat de vie ?

Les caisses de retraite complémentaire effectuent des contrôles ponctuels pour savoir si le versement des pensions de retraite complémentaire ou supplémentaire est toujours justifié. Chaque année, le Groupe interroge une partie de ses retraités et leur envoie une demande d'attestation valant certificat de vie, qu'ils doivent dater, signer et renvoyer pour continuer à percevoir leur pension.

Pourquoi mettre à jour sa carte Vitale ?

La carte Vitale comporte toutes les informations nécessaires au remboursement de vos soins. Sa mise à jour régulière vous garantit une prise en charge rapide et efficace. Grâce à elle, professionnels de santé et établissements de soins peuvent envoyer directement votre feuille de soins à la MSA ainsi qu'au Groupe AGRICA, en toute sécurité. Pensez à faire cette mise à jour une fois par an, au moment où vous le souhaitez, sur les bornes disponibles dans les pharmacies ou les caisses de MSA.

NOUS RENCONTRER SUR RENDEZ-VOUS

17 centres de clientèle

Direction régionale Nord-Ouest

CENTRE DE PARIS
21, rue de la Bienfaisance
75382 Paris Cedex 08
Tél. : 01 71 21 00 00

CENTRE DE CAEN
2, avenue du Pays de Caen
Normandial
14460 Colombelles
Tél. : 01 71 21 18 00

CENTRE DE SAINT-BRIEUC
Eleusis 4 - 1, rue Pierre et Marie Curie - BP 10035
22196 Plérin Cedex
Tél. : 01 71 21 18 60

CENTRE D'ANGERS
28, rue du Maine - Bât. B
49100 Angers
Tél. : 02 72 79 01 20

CENTRE DE TOURS
30, rue Michelet
37040 Tours Cedex
Tél. : 01 71 21 19 10

Direction régionale Nord-Est

CENTRE D'ARRAS
Parc "Les Bonnettes"
1, rue de l'Origan
62000 Arras
Tél. : 01 71 21 18 30

CENTRE DE NANCY
9, rue de la Vologne
54524 Laxou Cedex
Tél. : 01 71 21 18 20

CENTRE DE REIMS
14, rue Gabriel Voisin
51100 Reims
Tél. : 01 71 21 18 80

CENTRE DE DIJON
15, boulevard Voltaire
21000 Dijon
Tél. : 01 71 21 18 40

Direction régionale Sud-Est

CENTRE DE LYON
Immeuble Agrapôle
23, rue Jean Baldassini
69364 Lyon Cedex 07
Tél. : 01 71 21 15 50

CENTRE DE CLERMONT-FERRAND
Cité régionale de l'Agriculture
9, allée Pierre de Fermat
63170 Aubière
Tél. : 01 71 21 19 20

CENTRE D'AVIGNON
Immeuble Le Forum
610, avenue du Grand Gigognan - BP 1002
84095 Avignon Cedex 9
Tél. : 01 71 21 15 15

CENTRE DE MONTPELLIER
Mas de Saporta
Maison des Agriculteurs
Bât B - 34970 Lattes
Tél. : 01 71 21 18 18

Direction régionale Sud-Ouest

CENTRE DE POITIERS
35, rue du Touffenet
86000 Poitiers
Tél. : 01 71 21 18 70

CENTRE DE SAINTES
CRCA Charente Maritime
18, boulevard Guillet Maillet
17100 Saintes
Tél. : 01 71 21 18 90

CENTRE DE BORDEAUX
Immeuble le Millenium
12, quai des Queyries
33072 Bordeaux
Tél. : 01 71 21 16 16

CENTRE DE TOULOUSE
Immeuble Le Caffarelli
10, place Alfonse Jourdain
BP 48504
31685 Toulouse Cedex 6
Tél. : 01 71 21 19 00

www.groupagrica.com
Un lien simple et pratique avec votre Groupe de retraite et de prévoyance !

Nous écrire : une adresse unique |

Déménagement, changement de banque, nouvelle situation fiscale ou familiale : autant d'événements à nous signaler pour continuer à percevoir votre retraite dans les meilleurs délais.

Une seule adresse à retenir : Groupe AGRICA
21, rue de la Bienfaisance 75382 Paris Cedex 08

Nous appeler : un numéro unique |

Une question sur votre retraite complémentaire ou les dispositifs d'action sociale du Groupe AGRICA ?

Contactez le 0 821 200 800
(0,09 €/min)

Lors de chaque contact, pensez à nous communiquer votre numéro de Sécurité sociale.

Vous êtes retraité des institutions du Groupe AGRICA.

❑ VOUS AVEZ **CHANGÉ D'ADRESSE RÉCEMMENT** ?
❑ VOUS NE RECEVEZ PAS ENCORE *AGRICA MAGAZINE* ?

Retournez ce bulletin sous enveloppe affranchie à : **SAFIG/AGRICA MAGAZINE – BP 1813 – 77018 MELUN CEDEX**

Votre n° de Sécurité sociale |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé

Mode d'emploi

Vous avez des revenus modestes et n'avez pas droit à la CMU complémentaire ? Pensez à l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS).

> L'ACS, qu'est-ce que c'est ?

Instaurée en 2005, l'ACS permet aux personnes aux faibles ressources – mais ne bénéficiant pas de la couverture maladie universelle (CMU) complémentaire, de souscrire une complémentaire santé auprès de n'importe quel organisme de protection complémentaire.

> Quelles sont les conditions pour bénéficier de l'ACS ?

Tout comme chaque membre de votre foyer, vous pouvez bénéficier de l'aide à la complémentaire santé :
– si vous êtes en situation régulière ;
– si vous résidez en France, de façon stable, depuis plus de trois mois ;
– si vos revenus sont compris entre le plafond fixé pour l'attribution de la couverture maladie universelle (CMU) complémentaire, et 26 % au-delà.

AIDE À L'ACQUISITION D'UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ AU 1/1/2011

Nombre de personnes composant le foyer	Ressources mensuelles
1 personne	entre 634,25 € et 799,17 €
2 personnes	entre 951,42 € et 1 198,75 €
3 personnes	entre 1 141,67 € et 1 438,58 €
4 personnes	entre 1 332 € et 1 678,33 €
Au-delà de 4 personnes, par personne supplémentaire	entre 253,71 € et 319,67 €

Exemple : votre foyer est composé d'une personne et vos ressources sont supérieures à 634,25 € : vous n'avez pas droit à la CMUC. Toutefois, si vos ressources demeurent inférieures à 799,17 €, vous pouvez bénéficier de l'ACS.

> Quels sont vos droits ?

L'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) ouvre droit :
– à une attestation chèque (par individu composant le foyer et selon son âge) à présenter, dans les six mois suivant sa réception, à la complémentaire santé de votre choix : institution de prévoyance, mutuelle, société d'assurance. Cet organisme complémentaire déduira le montant de l'aide du prix annuel de votre cotisation.
– au tiers payant social, pour toutes les consultations médicales effectuées dans le cadre du parcours de soins coordonné, sur présentation de votre carte Vitale et de votre attestation de dispense d'avance de frais.

Exemple : vous consultez un médecin généraliste qui ne pratique pas de dépassement d'honoraires (consultation à 23 €) ; vous n'avez pas à avancer les 16,10 € pris en charge par votre MSA. Vous réglerez au médecin 6,90 €, que votre complémentaire santé vous remboursera ultérieurement.

> Quel est le montant de l'aide ?

Le montant de l'aide varie selon le nombre et l'âge des membres de votre foyer : 100 € pour les moins de 16 ans, 200 € de 16 à 49 ans, 350 € de 50 à 59 ans, 500 € pour les 60 ans et plus.

Exemple : pour une famille avec un enfant à charge, le montant total de l'aide versée sera de :
• 500 € pour la mère de 60 ans ;
• + 500 € pour le père de 62 ans ;
• + 200 € pour l'enfant de 25 ans.
= 1 200 € de réduction totale sur une complémentaire santé familiale pour un an (soit 100 €/mois).

> Comment en faire la demande ?

Rien de plus simple : téléchargez le formulaire de demande sur **www.msa.fr** et remettez-le à votre caisse de MSA accompagné des pièces justificatives demandées. Vous pouvez également obtenir cet imprimé auprès d'un service social ou d'un établissement de santé.

> Pour en savoir plus sur les solutions santé du Groupe AGRICA, contactez votre centre de clientèle *(voir coordonnées ci-contre).*

Retrouvez toutes nos solutions retraite, prévoyance, épargne et santé sur **www.groupagrica.com**

Inscrivez-vous sur **l'espace client** et bénéficiez des **services en ligne** pour le suivi de **vos prestations** et **de vos contrats.**

Groupe AGRICA

www.groupagrica.com

Photo : Chen Wilkinson/Gettyimages - Conception : N. GRALL